



CONDITIONS DE PARTICIPATION

PLAINES OCARINA VERVIERS

DÉFINITIONS

- Dans le présent document, les termes suivants sont employés :
- Ocarina : l'asbl Ocarina ou la régionale de l'arrondissement de Verviers ;
- Le participant : l'enfant qui participe, participera ou désire participer à une plaine d'Ocarina Verviers ;
- Le parent ou tuteur : la personne qui dispose de l'autorité légale sur le jeune (et qui inscrit ce dernier à une plaine Ocarina) ;

INSCRIPTION

La procédure d'inscription d'un enfant en plaine est lancée lorsque son parent ou tuteur renvoie à Ocarina le formulaire de demande d'inscription complété. Toute personne inscrivant un enfant en plaine certifie disposer de l'autorité nécessaire sur cet enfant pour réaliser l'inscription.

Après réception du formulaire de demande d'inscription, à moins que la plaine ne soit déjà complète, Ocarina envoie au parent ou tuteur une confirmation d'inscription, accompagnée notamment des modalités financières et de paiement, et d'une fiche santé à compléter. Si la plaine est complète, Ocarina en avertit le parent ou tuteur, et l'inscription n'est pas confirmée.

Les validations se réalisent en deux vagues. La priorité sera donnée aux inscriptions de la première vague.

- Une première pour les participants qui habitent la commune dans laquelle la plaine est organisée ou qui y sont scolarisés (attestation de l'établissement à produire dans les 8 jours ouvrables suivant l'envoi de la confirmation). Cette priorité concerne les plaines de Henri-Chapelle, Lierneux et Plombières.
- Une seconde vague a lieu pour les participants qui n'habitent pas la commune dans laquelle la plaine est organisée ou qui n'y sont pas scolarisés.

Afin qu'une inscription confirmée reste effective, les conditions suivantes doivent être respectées (si elles ne le sont pas, Ocarina se réserve le droit d'annuler l'inscription) :

- Le paiement (dont le montant est précisé dans la confirmation d'inscription) est à verser dans les 8 jours ouvrables suivant l'envoi de la confirmation ;



- La fiche santé, indispensable à la bonne prise en charge de l'enfant, doit être transmise par courrier postal à Ocarina dans les 8 jours ouvrables suivant l'envoi de la confirmation.

DÉSISTEMENT ET RETOUR ANTICIPÉ

Tout désistement est à notifier par écrit à Ocarina, soit par e-mail, soit par courrier postal. Si le désistement intervient moins de 30 jours calendrier avant le premier jour de plaine, la totalité du coût de la plaine reste due, sauf en cas de maladie (démontrée par un certificat médical) ou de décès dans la famille jusqu'au deuxième degré (à démontrer par un certificat de décès).

En cas d'absence sans notification préalable, aucune forme de remboursement n'est possible. Un retour anticipé ou une arrivée tardive ne donne lieu à aucune forme de remboursement ou de dédommagement.

ANNULATION

Ocarina se réserve le droit de procéder à l'annulation de la plaine si nos volontaires ne sont pas en mesure d'encadrer l'activité (ex : nombre insuffisant d'animateurs pour cause de quarantaine. Dans ce cas, les parents ou tuteurs sont avertis par écrit (e-mail et/ou courrier postal) dans les plus brefs délais, et les montants déjà perçus sont remboursés immédiatement – sans majoration d'une quelconque indemnité. Sans prétention d'exhaustivité, une annulation peut notamment intervenir lorsqu'Ocarina estime ne pas pouvoir assurer l'accueil des participants dans les meilleures circonstances de confort et de sécurité.

PRIX

Le prix de la plaine est calculé au plus juste, et inclut sauf indication contraire : les frais administratifs, les collations, les repas chauds les temps d'accueil, les assurances, les excursions éventuelles. La « non-consommation » de l'un de ces éléments ne donne lieu à aucune forme de remboursement ou de dédommagement.

Chaque titulaire, affilié à la MC en ordre de cotisation, peut bénéficier – pour ses personnes à charge – d'une réduction sur le prix de la plaine d'Ocarina. Cette réduction est de 25€ par semaine et de 40€ par semaine pour les affiliés MC bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). Cette réduction est déduite lors de l'inscription et applicable si le parent est toujours affilié et en ordre de cotisations à la date du paiement.

ASSURANCES ET FRAIS MÉDICAUX

L'assurance responsabilité civile d'Ocarina couvre chaque participant pour les dommages matériels ou corporels involontaires qu'il causerait à un tiers extérieur au groupe. Les dégradations intentionnelles du lieu de la plaine ne sont pas couvertes et seront facturées au parent ou tuteur. L'assurance ne couvre pas les dommages matériels, la perte, ou le vol d'objets appartenant au vacancier. Ocarina ne pourra en être tenu pour responsable et



déconseille fortement d'emporter des objets fragiles et de valeurs tels que des appareils électroniques.

En cas d'accident corporel, Ocarina prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques selon les tarifs conventionnés INAMI. Ocarina prend également en charge les frais médicaux et pharmaceutiques encourus après la plaine et consécutifs à un accident survenu durant la plaine – ceux-ci seront remboursés par Ocarina au parent ou tuteur après intervention de la mutualité sur base du tarif de la convention INAMI. Ocarina complètera la déclaration pour introduire le dossier auprès de sa compagnie. Ocarina fournira ensuite les documents au parent ou tuteur à la fin de la plaine.

En cas de problème médical préexistant, le participant doit être muni du traitement en cours pour la durée de la plaine. Si l'administration d'un médicament est nécessaire, il sera obligatoirement accompagné d'une prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée).

RÈGLES DE VIE

L'investissement à Ocarina est conçu pour être une expérience positive de vie de groupe s'appuyant sur la participation, la confiance et le respect. Le participant s'engage à respecter les consignes des responsables des différentes activités, indispensables pour la sécurité et une vie de groupe harmonieuse.

Après avoir averti une des personnes de contact renseignées sur la fiche santé, Ocarina se réserve le droit d'exclure un participant qui par son attitude mettrait en danger sa sécurité ou celle des autres, ou qui transgresserait délibérément et de manière répétée les consignes raisonnables des responsables des activités. Cette exclusion n'offre aucune possibilité de remboursement.

PHOTOS & VIDÉOS

Les photos prises dans le cadre des activités d' Ocarina peuvent être utilisées pour illustrer les publications de l'association (y compris sur les réseaux sociaux) ainsi que son site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des vacanciers. Les photos et illustrations des brochures et autres publications d' Ocarina sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel.

